

Département  
VENDEE  
Arrondissement  
Les Sables d'Olonne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS  
-----

Commune de  
SOULLANS

Séance du 13 mars 2025  
Nombre de conseillers en exercice : 26  
Date de la convocation du conseil : 4 mars 2025  
Nombre de conseillers présents : 19

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 mars à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - CHOUIN J-F. - Mme GUILLET A-D. – M. GUITTONNEAU P. - Mme THOUZEAU J. – MM. GUILBAUD L-M. – J-M. RELET - CROCHET B. - BONNEAU R. – LEROY D. - BLANDINEAU M - Mmes BRILLET L. - CHEVRIER B. — ROUXEL M. – MM TESSIER P., LIAIGRE T., Mme JOLLY F., M. HERCBERG F. – Mme ROUSSET C.

Absents : Mme DILLET S. qui a donné pouvoir à M. GUILBAUD L-M, Mmes BERTAUD M-F qui a donné pouvoir à Mme GUILLET A-D, PAILLER Anne qui a donné pouvoir à M. LIAIGRE T., MARTINEAU C. qui a donné pouvoir à Mme CARIOU J., BAUDRY K. qui a donné pouvoir à ROUILLÉ J-M, JAUFFRIT L. qui a donné pouvoir à M. HERCBERG F.

M. BERTHOMÉ F.

Secrétaire : Mme JOLLY F.

**2025.02 – Avenants au marché 2023-01 : aménagement d'une plaine des sports, construction d'un complexe sportif et de courts de tennis extérieurs**

Par délibération n°2023.56 du 20 juillet 2023, le conseil municipal approuvait les marchés présentés dans l'analyse des offres après avis de la commission d'appel d'offres du 4 juillet 2023.

En cours d'exécution, des modifications se sont avérées nécessaires pour mener à bien le projet à son terme, nécessitant des avenants.

Monsieur le Maire précise que tout avenant à un marché public entraînant une augmentation du montant global supérieur à 5 % est soumis pour avis à la commission d'appel d'offres.

Aussi, le 4 mars 2025, la commission d'appel d'offres a émis un avis favorable pour les avenants aux marchés suivants :

**Lot n°1 – Entreprise GTP**

Reprise du bassin partie Sud pour conforter le chemin, création d'une retenue digue bassin, et petits aménagements divers : le montant de cet avenant n°1 pour le lot n°1 est de 48 355,64 € HT, soit 6,85 % du montant initial du marché.

#### **Lot n°15 – Entreprise MARTY**

Tableau affichage intérieur club de la gamme club adapté au niveau départemental et régional avec reprise du simple tableau d'affichage : le montant de cet avenant n°1 est de 4 005,98 € HT, soit 6,45 % du montant initial du marché.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité des présents :

- **D'APPROUVER** l'exposé de Monsieur le Maire,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les avenants au marché 2023-01 aménagement d'une plaine des sports, construction d'un complexe sportif et de courts de tennis extérieurs pour les lots 1 et 15,
- **DE DIRE** que les crédits seront inscrits au budget.

**VOTE :**

**POUR : 25**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Jean-Michel ROUILLÉ

